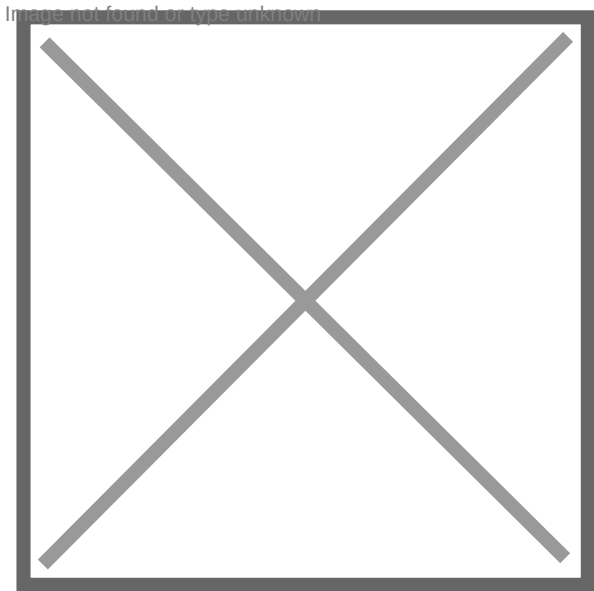




Je doit monter un dossier d'obligation alimentaire pour ma mamie

Par **renaud**, le **15/11/2008** à **13:11**

A ce jour je doit remplir un dossier d'obligation alimentaire envers ma grand mere. Mon pere a herite, par donation, des biens de ma grand mere et ne souhaite en aucun cas participer car il se dit non solvable car il est a la retraite et pretend ne recevoir que 400€ de pension , mais il vie maritalement et n'a aucune depense, sans compter qu'il a le droit de procuration sur les comptes de ma grand mere et qu'il y a des depense de ce compte non justifier. De plus il y a ma tante qui a aussi heritee d'une maison en donation également, alors il me semble que lorsque l'on herite du bien il faut egalement participer a d'eventuel frais pour son parent restant. Je ne refuse pas participer, mais je me pose la question ai-je le droit de demander mon heritage, à mon tour, par anticipation et d'avoir des vues sur les comptes et dépenses du compte de ma grand mere, qui a ce jour aurai pu permettre le financement de sa maison de retraite

Merci de repondre avec grande precision